

# PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE  
M.R.C. DE COATICOOK  
LE 5 OCTOBRE 2020

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 5 octobre 2020 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

La séance est tenue à huis clos puisque la distanciation de 2 mètres entre les gens ne serait pas possible avec du public. Cependant, les citoyens voulant poser des questions au conseil peuvent se présenter entre 19h00 et 19h15, mais en respectant un maximum de deux personnes à la fois à l'intérieur. La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

## 1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

## 2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le conseiller Roger Heath demande pourquoi il arrive que le déneigeur ne déneige pas le chemin Dupont sur toute la section qui devrait être ouverte durant l'hiver. Il est mentionné que chaque occasion où la municipalité a eu connaissance de ceci, l'entrepreneur en déneigement avait raison d'agir ainsi. Les gens sont toutefois invités à aviser l'inspecteur municipal lorsque cela arrive pour qu'il fasse le suivi lorsque nécessaire.

Monsieur le conseiller Roger Heath demande quand seront remplacées les lumières de rues défectueuses. Il est mentionné que celles qui étaient connues comme brisées ont été remplacées il y a environ 2 semaines.

## 3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-10-05/1

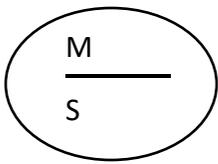
**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

## 4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2020

2020-10-05/2

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 8 septembre 2020 ;



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 8 septembre 2020.

## 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

2020-10-05/3

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire 16 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 16 septembre 2020.

## 6.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2020-10-05/4

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de septembre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

## 7.0 RAPPORTS

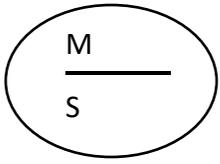
7.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la mairesse fait son rapport.

7.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Aucun suivi.
- 4) Coop : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.

7.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Aucun suivi
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi



# PROCÈS-VERBAUX



## 8.0 TRÉSORERIE :

### 8.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2020-10-05/5

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8472 à 8507 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 201 650,16 \$.

### 8.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Dépôt du Rapport financier au 30 septembre 2020.

Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement de zonage numéro 215-20.

Dépôt du certificat de résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relative au Règlement de lotissement numéro 216-20.

## 8.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

### 8.3.1 OFFRE DE SERVICE D'AMÉNAGEMENT SENTIERS VERTS

2020-10-05/6

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Dixville a reçu une offre de services professionnels pour le débroussaillage d'un sentier pédestre d'une boucle d'environ 1km à partir du chemin Major ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services d'Aménagements sentiers verts pour un taux de 55\$/heure pour environ 60 heures de débroussaillage du sentier. Une dépense d'environ 3 500 \$ est autorisée.

### 8.3.2 ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2020-10-05/7

**CONSIDÉRANT** les prévisions budgétaires 2021 de la RIGDSC ;

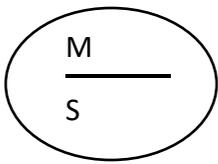
**CONSIDÉRANT** que le prix pour l'enfouissement des déchets sera de 80 \$ par tonne et de 65 \$ par tonne de compostables, soit une augmentation de 5 \$ par tonne pour les déchets et de 15 \$ par tonnes pour le compost ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2021 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets au montant de 2 851 353 \$.

### 8.3.3 ADOPTION DU BUDGET 2021 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

2020-10-05/8

**CONSIDÉRANT** le budget 2021 proposé par la Régie de protection incendie ;



# PROCÈS-VERBAUX



**CONSIDÉRANT** que la quote-part pour la municipalité de Dixville sera de 27 052,13 \$, soit une augmentation de 406,12 \$ par rapport à l'année dernière ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2021 proposé par la régie des incendies et effectuer les trois versements égaux payables selon le tableau suggéré.

## 9.0 RÉSOLUTIONS

### 9.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2020-03-02/8 CONCERNANT L'ANALYSE DE LA DEMANDE DE CONSTRUCTION SOUMISE AU RÈGLEMENT SUR LES PIIA 2020-01 – 215 RUE DES CERISIERS

2020-10-05/9

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a adopté une résolution autorisant la construction d'une mini-maison sur le terrain #23 sur la rue des Cerisiers étant soumis au règlement sur les PIIA ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une demande de modification à la décision rendue à propos de l'emplacement de l'accès à la voie publique ;

**ATTENDU QUE** le nouvel emplacement de l'accès à la voie publique est conforme au règlement en vigueur notamment en ce qui a trait au triangle de visibilité ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'autoriser la modification demandée, soit de déplacer l'accès à la voie publique pour la propriété située au 215 rue des Cerisiers vers la rue des Pommiers tels que présentés sur le plan tout en ayant une attention particulière à l'élément suivant :

- Modifier la pente de l'accès au terrain afin de réduire l'écoulement de l'eau vers le chemin et en faire approuver les modifications par l'inspecteur en voirie.

### 9.2 VANDALISME AU VILLAGE

Point d'information. Aucune décision.

### 9.3 DÉMISSION DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

Point d'information. Décision reportée.

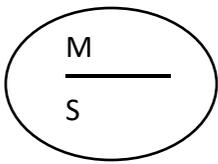
### 9.4 DURÉE DE LOCATION DES DEUX CONTENEURS MARITIMES AVANT LA REMISE DU CONTENU AU CENTRE DE TRI – LIÉ À LA PROPRIÉTÉ DU 501 RUE GOYETTE

Annulé.

### 9.5 APPROBATION DU PLAN D'ACTION 2020-2021 – POLITIQUE FAMILIALE ET DES AÎNÉS

2020-10-05/10

**ATTENDU QUE** le comité Famille-Aîné de la municipalité a réalisé le suivi des actions mises en place et déposé un plan d'action au conseil municipal ;



## PROCÈS-VERBAUX



IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité d'approuver le Plan d'action 2020-2021, tel que déposé.

9.6 TRAVERSES DE CHEMINS – CLUB DE MOTONEIGES TROIS-VILLAGES INC.

2020-10-05/11

ATTENDU QUE les représentants du Club de motoneiges Trois-Villages inc. ont déposé une demande d'autorisation afin de passer sur les chemins Falconer, Tremblay et Nadeau ;

ATTENDU QUE la Loi sur les véhicules hors routes permet de traverser un chemin public à l'endroit prévu pour les véhicules hors route par une signalisation ;

ATTENDU QUE la municipalité est favorable à ce que le sentier de motoneiges traverse la municipalité, et ce, de façon sécuritaire ;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Roger Heath et résolu à l'unanimité de maintenir l'autorisation relative aux traverses des chemins municipaux, incluant la traversée du pont sur la route 147 pour l'accès au chemin Nadeau par les motoneiges. Les sentiers seront entretenus par le club de motoneige.

De plus, il est demandé au représentant désigné du club de motoneiges de communiquer avec l'inspecteur municipal afin de préciser les endroits des traverses afin que la signalisation soit installée aux bons endroits et assurer la sécurité de tous les usagers de la route.

**10.0 AVIS DE MOTION**

10.1 AVIS DE MOTION – POUR ABROGER LES RÈGLEMENTS NO. 141(2012) ET 167-14 RELATIFS AUX USAGES CONDITIONNELS

2020-10-05/12

Monsieur le conseiller Fernando Sanchez donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement sera présenté afin d'abroger les règlements no. 141(2012) et 167-14 sur les usages conditionnels.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption est faite en même temps que le dépôt du présent avis de motion.

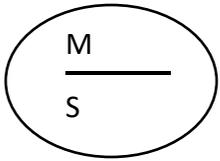
**11.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

11.1 PROJET DE RÈGLEMENT 230-20 ABROGEANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 141(2012) ET 167-14 RELATIFS AUX USAGES CONDITIONNELS

2020-10-05/13

**ATTENDU** que la municipalité de Dixville avait adopté le règlement numéro 141 (2012) sur les usages conditionnels et que ce dernier est entré en vigueur le 18 février 2013 ;

**ATTENDU** que la municipalité de Dixville avait adopté le règlement numéro 167-14 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 141(2012) et que le règlement numéro 167-14 est entré en vigueur le 24 novembre 2014 ;



# PROCÈS-VERBAUX



**ATTENDU** que, dans le cadre d'une refonte quinquennale, la municipalité de Dixville a inclus les éléments des règlements sur les usages conditionnels à même le règlement de zonage numéro 215-20, entré en vigueur le 29 septembre 2020 ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé à cette même séance ordinaire ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité que le projet de règlement 230-20 abrogeant les règlements numéros 141(2012) et 167-14 relatif aux usages conditionnels soit adopté tel que si au long reproduit.

## 12.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 13.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-10-05/14

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 20h20.

---

Secrétaire-trésorier

---

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.